



Les marchés émergents guident-ils la quatrième révolution industrielle ?

Les marchés émergents façonnent le monde de demain

Publié

3 Mai 2021

Longueur

 3 minute(s) de lecture

Les marchés émergents passent à la vitesse supérieure

Nous vivons depuis quelques années une quatrième révolution industrielle qui modifie nos façons d'interagir, de travailler, de manger, de faire du sport, de régler nos achats et même d'éduquer nos enfants. C'est ainsi que le monde a assisté à l'essor de Facebook, Apple, Amazon, Netflix, Microsoft et Google (GAFAMN ou « FAANMG »), pour n'en citer que quelques-uns ; en quelques années seulement, ces géants américains de la technologie ont révolutionné notre vie quotidienne. Cela va-t-il changer ? Et qu'en est-il des marchés émergents ?



Source : Bloomberg, capitalisations boursières au 21/04/2021.

Plus récemment, les mesures de confinement ont profité à des sociétés à travers le monde – y compris au sein des marchés émergents, qui ont bénéficié d'un engouement sans précédent pour toutes sortes de services numériques comme l'e-commerce, le stockage sur le Cloud et l'Internet des objets (Internet of Things, « IoT »), et du changement de comportement des consommateurs qui se sont recentrés sur « l'essentiel », c'est à dire principalement sur la santé et les problématiques environnementales.

Vous avez probablement entendu parler d'**Alibaba**, la plus grande société de e-commerce au monde, basée en Chine, ou de **Mercado Libre**, son équivalent en Amérique latine, basé en Argentine. Mais, hormis ces deux géants du numérique, vous n'en connaissez peut-être pas beaucoup d'autres. Pourtant, les grands gagnants de la quatrième révolution industrielle d'aujourd'hui et des prochaines décennies se trouvent dans les marchés émergents.

Les géants du e-commerce se multiplient

Dans notre principal fonds actions des marchés émergents, nous avons, depuis quelques temps, renforcé notre exposition au secteur du numérique et aux thèmes d'investissement qui seront les principaux bénéficiaires de cette révolution, notamment les sociétés d'e-commerce :

En Amérique latine, **Mercado Libre**, leader du e-commerce et des paiements en ligne.

En Asie du Sud, **Sea Ltd**, une plateforme de jeux devenue un géant du commerce en ligne.

En Russie, **Yandex**, le moteur de recherche russe qui prend chaque année des parts de marché à Google et qui a étendu son écosystème en fusionnant avec Uber en Russie.

En Pologne, **Allegro**, « l'Amazon polonais ».

En Chine, les sociétés de commerce électronique **JD.com** et **VIP Shop**.

Zoom sur Sea Ltd

La société Sea Ltd est en quelque sorte le « Mercado Libre » ou l'« Amazon » de l'Asie du Sud-Est. Ses principales activités sont les jeux en ligne, le e-commerce et le e-portefeuille, et elle est leader sur ces trois marchés. À sa tête se trouve une équipe de direction expérimentée et ambitieuse, qui bénéficie du soutien solide du géant Tencent, son actionnaire principal.



Les leaders mondiaux des semi-conducteurs sont basés en Asie

Le déploiement de la 5G, les voitures autonomes et l'internet des objets (« IoT ») ont tous un composant central commun : les semi-conducteurs. Ce n'est pas un hasard si les principaux fabricants mondiaux de semi-conducteurs, **Taiwan Semiconductor Manufacturing Co.** et **Samsung Electronics**, sont tous deux situés en Asie.

Nous pensons que ces deux entreprises sont à l'origine d'une expansion rapide sur les marchés technologiques mondiaux et nous pensons qu'elles continueront à jouer un rôle primordial et de premier plan dans l'innovation numérique qui transforme notre vie quotidienne. Innovateurs d'envergure, ils puisent dans leur expertise, leur savoir-faire et leur capacité de production pour investir dans les technologies de pointe et les développer.

Le saviez-vous ?

Carmignac Emergents détient depuis plus de 20 ans Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. et Samsung Electronics, qui figurent actuellement dans les trois premières positions du portefeuille au 26/02/2021.



Samsung Electronics depuis 1999 et Taiwan Semiconductor Manufacturing et Co depuis 1998. Ces titres peuvent avoir été vendus et rachetés entre leur première entrée dans le portefeuille et aujourd'hui.

Le phénomène des véhicules électriques s'accélère

L'industrie des véhicules électriques (VE) a un potentiel de croissance considérable, qui devrait encore s'accélérer lorsque les VE seront adoptés par le grand public. Les batteries conçues pour ces véhicules représentent encore un marché de niche très fermé, constitué d'une poignée de fabricants capables de les produire à grande échelle, dont la société coréenne LG Chem.

LG Chem est l'un des principaux fabricants mondiaux de batteries pour véhicules électriques (VE), avec une part de marché mondiale de 20 % à 25 %*. Sur le plan technologique, LG Chem est dotée d'une expertise de premier plan reconnue et de capacités qui se renforcent. Elle joue un rôle majeur dans la transition énergétique, dans la mesure où elle produit les composants essentiels destinés aux voitures électriques et aux technologies vertes en général.

Une attention particulière au développement durable

LG Chem apporte une contribution positive à la société et à l'environnement : les voitures électriques aident à réduire la pollution dans les villes très peuplées où la circulation est dense. De plus, la gouvernance de l'entreprise est, dans l'ensemble, de meilleure qualité que la plupart des entreprises coréennes, et elle met en œuvre des changements majeurs à l'échelle mondiale pour faire de la sécurité la priorité absolue dans toutes ses usines.



*Source : données de l'entreprise, Bloomberg, rapport trimestriel officiel de l'entreprise, 31/12/2020.

Performances des titres en 2020



Comment les investisseurs peuvent-ils tirer parti de cette croissance ?

(re)Découvrir Carmignac Emergents

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. Droits d'auteur : les logos publiés dans cette présentation sont la propriété exclusive de leurs propriétaires.

MATERIEL PUBLICITAIRE. Ce document est destiné à des clients professionnels Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Carmignac Emergents est un fonds commun de placement de droit français conforme à la Directive OPCVM. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KIID/DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, KIID/DICI, et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le KIID/DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. • En Suisse : Les prospectus, KIID et les rapports annuels sont disponibles sur le site internet www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.